

ASSEMBLEE NATIONALE29 novembre 2005

RETOUR A L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI - (n° 2668)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
M. Wauquiez, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

Dans la dernière phrase du dernier alinéa du I de cet article, supprimer le mot :

« maximal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : suppression d'une redondance.